Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260504-DCM_55_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 04 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 28 avril 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, M. DANIEL Bernard, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme GUILLARD Océane, M. GUINARD Hubert, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole

Excusés : M. GUINARD Hubert, Mme BRUN Margaux

Pouvoirs : M. GUINARD Hubert donne pouvoir à Mme CLAPIER Cécilia, Mme BRUN Margaux donne pouvoir à M. DAVENEL Olivier

Secrétaire de séance : M. DAVENEL Olivier

55-2026 Marchés publics : Groupement de commandes Communauté de Communes Saint-Méen – Montauban : renouvellement marché d'entretien de voirie – accord de principe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Madame le Maire expose que la communauté de communes Saint-Méen – Montauban coordonne un groupement de commande pour les petits travaux d'entretien de voirie, les travaux de points à temps automatique, le curage, le fauchage et la signalisation horizontale depuis 2018. Les chemins de randonnées ne sont pas concernés par ce groupement de commande.

La commune adhère à ce groupement pour les prestations suivantes: petites travaux d'entretien, travaux de points à temps automatique, fauchage et débroussaillage et signalisation horizontale et verticale depuis sa création en 2018.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce groupement de commande.

- LOT1 marché de petits travaux d'entretien
- LOT2 travaux de PATA (Point-À-Temps-Automatique)
- LOT4-5-6 et 7 travaux de fauchage et de débroussaillage en fonction de la situation géographique des communes
  - LOT4 Landujan/Irodouër/ La Chapelle-du-Lou-du-lac / Montauban
  - LOT5 Quédillac/ Médréac/ St Pern
  - LOT6 Le Crouais/ st Méen-le-Grand/ St Onen-la-Chapelle/ st Uniac/ st Maugan/ Bléruais/ Boisgervilly
  - LOT7 Gaël/ Muel /st Malon
- LOT8 Signalisation horizontale et verticale

Étant précisé que les communes ont la possibilité de n'adhérer qu'à certains types de travaux cités ci-dessus. Le seul impératif est d'avoir au moins 2 membres (dont la Communauté de communes coordonnateur) par type de travaux.

Les travaux pour lesquels la commune adhère sont les suivants :

Petits travaux d'entretien	Point à temps automatique	Curage	Fauchage et débroussaillage	Signalisation horizontale et verticale
X	X		X	X

Vu la proposition de création d'un groupement de commandes pour lancer une consultation pour des petits travaux d'entretien, des travaux avec point à temps automatique, du curage, fauchage/ débroussaillage et la signalisation horizontale et verticale sur la voirie, les équipements communautaires et communaux, les zones d'activités économiques et les zones d'activités des communes ;

Après en avoir délibérer, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER la constitution du groupement de commande pour lancer une consultation pour des petits travaux d'entretien, des travaux avec point à temps automatique, le curage, le fauchage/ débroussaillage et la signalisation horizontale et verticale sur la voirie, les équipements**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260504-DCM_55_2026-DE

communautaires et communaux, les zones d'activités économiques et les zones d'activités des communes ;

- **D'AUTORISER Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 11/05/2026

Le Secrétaire de séance
Olivier DAVENEL

Le Maire,
Sophie RABORY